Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20261007-2026_10_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 7 octobre 2026

Date de convocation
29 septembre 2026

Date d'affichage
29 septembre 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, E. LE BORGNE, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, A. BOIS, B. JAN, K. TASSEL, J. PLASSART-TALLEC, M. GUILLEMOT, S. LE BORGNE, A.C ZUURBIER
Absents : I. DI MAGGIO
Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-10-04

Participation extension maison de santé de Maël-Carhaix

Le Maire rappel à l'assemblée que suite à l'intervention de Raymond Barré, lors du conseil du mois d'août, le conseil doit se prononcer sur la participation ou non au projet d'extension de la maison de santé de Maël-Carhaix.

Pour rappel il donne lecture du courrier de Rollande LE BORGNE

Le projet d'extension de la maison médicale répond à une préoccupation partagée par l'ensemble des communes : garantir aux habitants un accès de proximité à une offre de soin de qualité, tout en renforçant l'attractivité de notre bassin de vie pour l'installation de nouveaux professionnels de santé. Les études se poursuivent et les travaux devraient débuter en 2027 pour une réception prévisionnelle en 2028. La commune espère pouvoir bénéficier du bonus du Contrat de Territoire. Son obtention est notamment conditionnée à l'adhésion de plusieurs communes au projet. Le montant de la participation financière, entre 5 et 15 € par habitant, est laissé à l'appréciation de chaque commune.

Pour rappel, la future maison médicale comprendra : 8 cabinets de consultation, 1 salle d'urgence, 1 salle d'échographie, 1 salle multifonction, 1 salle de repos, 1 salle de réunion, 1 logement destiné à l'accueil de jeunes médecins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de verser une participation financière de 5€ par habitant à la commune de Maël-Carhaix afin de participer au projet d'extension de la maison médicale
- Autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

